

RAPPORT ANNUEL 2012

LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

I/ Présentation de la commission

La loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, impose à toute commune de 5000 habitants et plus la création d'une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

La municipalité a donc créé cette commission le 16 juin 2008.

a. Ses membres

La liste de ses membres est constituée d'élus et de vindiniens eux-mêmes handicapés ou qui connaissent le handicap soit par leur famille ou leur profession.

Les membres sont :

Patrick Michaud, Guylaine Rigault, Tahar Boucebc, Bernard Couratin, Alain Joubert, Claire Labro, Mireille Malot, Azette Protteau, Edith Villiers, Bernard Voisin.

b. Ses missions

La commission a pour objet de dresser un constat de l'état de l'accessibilité :

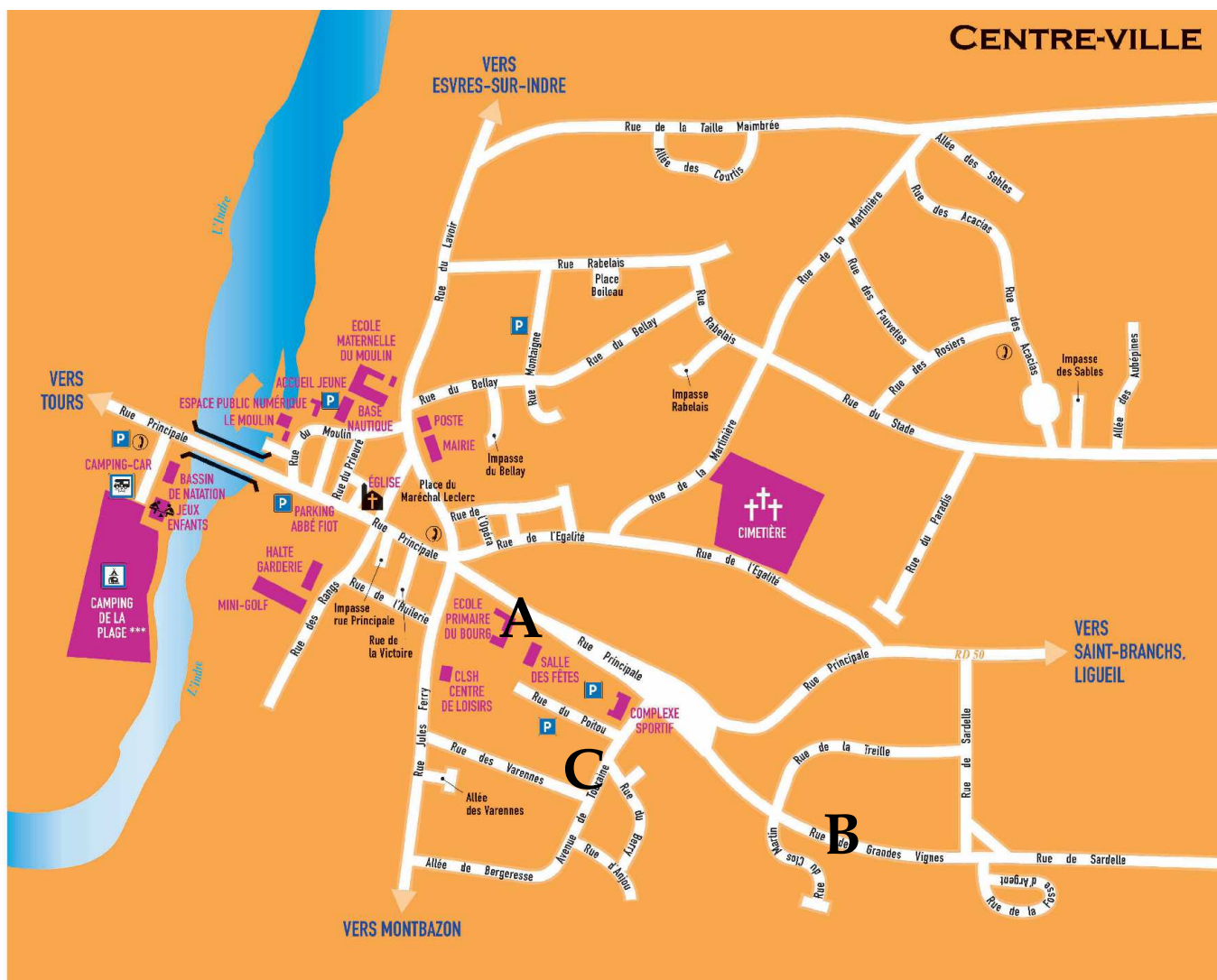
- du cadre bâti existant
- de la voirie des espaces publics
- des transports sur la commune

En outre :

- elle intervient également pour organiser le recensement des logements accessibles
- elle peut faire toute proposition utile d'amélioration de mise en accessibilité de l'existant
- elle a un rôle consultatif dans le cadre de l'élaboration des schémas directeurs et des plans de mise en accessibilité

Par ailleurs, la politique communale vise à mettre tout en œuvre pour que la réglementation sur l'accessibilité soit intégrée dans tout aménagement de voirie.

II/ Bilan des actions



A. Création d'un quai d'arrêt de bus rue Principale

Dans le cadre du projet de sécurisation d'un cheminement piéton de la rue Principale (RD 50), du complexe sportif jusqu'à l'École Élémentaire du Bourg, des travaux d'effacement des réseaux (électrique, d'éclairage public et de telecom) ont été réalisés en 2011.

Afin de continuer ce programme, la Commune a réalisé cette année des travaux d'aménagement au niveau de l'École Élémentaire du Bourg, par la création d'un quai de bus conforme à la réglementation en vigueur, afin de faciliter et de sécuriser l'accessibilité aux transports scolaires.

Ces travaux ont été effectués par la société Eiffage pour un montant de 13 208,31 €

Par ailleurs, le Conseil Général a accordé à la Commune une subvention contribuant au financement de la création des 2 quais de bus de la rue Principale et de la RD 910. Le montant de la subvention est de 6 309,80 €

Après travaux



Avant travaux



B. Rue des Grandes Vignes

Abaissement des trottoirs pour mise en place de bateaux. Travaux réalisés en régie par les Services Techniques (l'enrobé du trottoir sera effectué dès que les conditions météorologiques le permettront)



C. Avenue de Touraine

Abaissement des trottoirs pour mise en place de bateaux. Travaux réalisés en régie par les Services Techniques (l'enrobé du trottoir sera effectué dès que les conditions météorologiques le permettront)

Pendant travaux



D. Création d'un quai d'arrêt de bus RD 910

Réalisation d'un quai de bus conforme à la réglementation en vigueur, afin de faciliter et de sécuriser l'accessibilité aux transports en commun des personnes à mobilité réduite.

Ces travaux ont été effectués par la société Eiffage pour un montant de 4 476,46 €

Après travaux

Avant travaux



Diagnostic accessibilité

Le Diagnostic accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP) est devenu obligatoire par la loi du 11 février 2005, afin de permettre une mise en conformité des installations en 2015.

Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des autres publics ou, à défaut, présenter une qualité d'usage semblable.

Le bureau de contrôle Qualiconsult a donc réalisé un diagnostic accessibilité pour les ERP suivants :

- le Moulin
- la Salle des Fêtes
- le Gymnase
- l'École Maternelle du Moulin
- l'École Élémentaire du Bourg
- l'École Maternelle des Gués
- l'École Élémentaire des Gués

Les différentes étapes du contrôle sont :

- Un point sur la situation actuelle de l'établissement vis-à-vis des obligations fixées par les différentes lois et décrets
- L'établissement des préconisations par ordre de priorité
- L'évaluation du coût des préconisations

Une liste de travaux d'aménagement sera programmée en 2013 et 2014.

Le coût de ce diagnostic est de 2 368, 08 € TTC.

III/ Bilan financier

* Le calcul des taux horaires des agents communaux est basé sur le salaire de 2012.

Désignation	Coût fournitures <i>en € TTC</i>	Coût personnel * <i>en € TTC</i>	Total <i>en € TTC</i>
Création d'un quai d'arrêt de bus rue Principale			
- Dépose de bordures et démolition du revêtement du trottoir - Démolition de maçonnerie, béton non armé, enrobé - Fourniture et pose de bordures type T2 (39 ML) et de caniveaux type CS2 (39 ML) - Fourniture de caniveau type S 200 fonte - Fourniture et pose de canalisations d'assainissement PVC de diamètre 160 (3 ML) - Fourniture et mise en œuvre de grave calcaire 0/31.5 (15 m ³) - Construction de trottoir en grave calcaire revêtu d'un béton bitumineux 0/6 (118 m ²)	-	-	12 798,75
Création d'un quai d'arrêt de bus RD 910			
- Dépose de bordures et démolition du revêtement du trottoir - Fourniture et pose de bordures 18 cm de vue (18 ML) et de caniveaux type S 200 fonte (2 ML) - Construction d'un trottoir en grave calcaire revêtu d'un béton bitumineux 0/6 (65 m ²)	-	-	4 337,65

Total TTC	17 136,64 €
Budget « accessibilité »	15 000,00 €
Apport complémentaire du Budget « voirie »	213,64 €

Les travaux suivants ont été engagés sur le budget voirie mais rentrent dans le cadre de l'amélioration à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Désignation	Coût fournitures <i>en € TTC</i>	Coût personnel * <i>en € TTC</i>	Total <i>en € TTC</i>
Rue des Grandes Vignes			
Réalisation de bateaux : dépose des bordures existantes et reprise du trottoir en enrobé <i>Achat de bordures T2 1M classe U et de mortier de réparation, fourniture de micro béton 010/250 (0,750 m³), location de matériel (marteau pneu + accessoires)</i>	275,45	1 145,70	1 421,15

Désignation	Coût fournitures <i>en € TTC</i>	Coût personnel * <i>en € TTC</i>	Total <i>en € TTC</i>
Avenue de Touraine			
Réalisation de bateaux : dépose des bordures existantes et reprise du trottoir en enrobé <i>Achat de bordures T2 1M classe U et de ciment, fourniture de micro béton 010/250 (1,250 m³), location de matériel (marteau pneu + accessoires)</i>	459,74	1 790,28	2 250,02

Total TTC

3 671,17 €